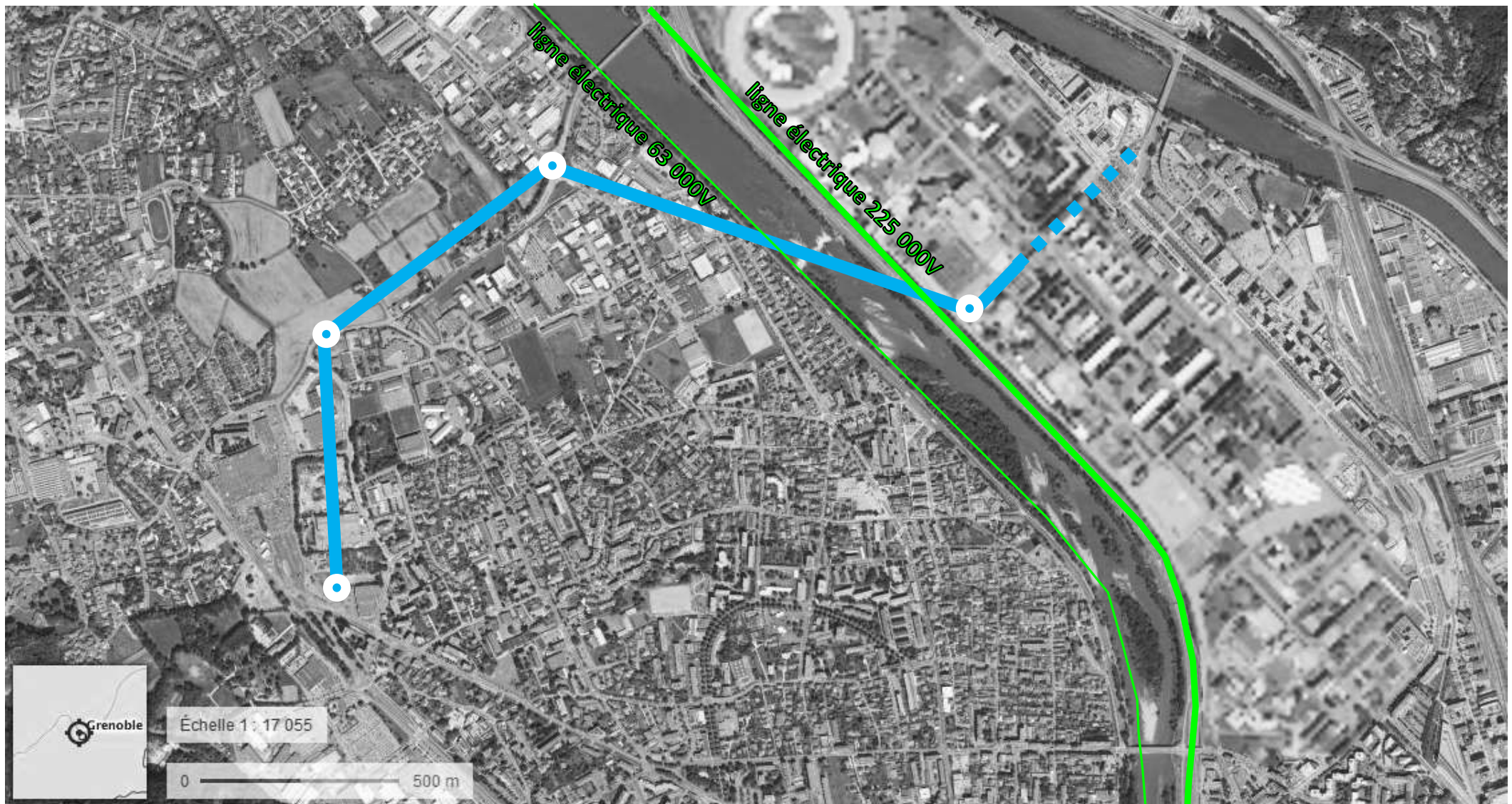


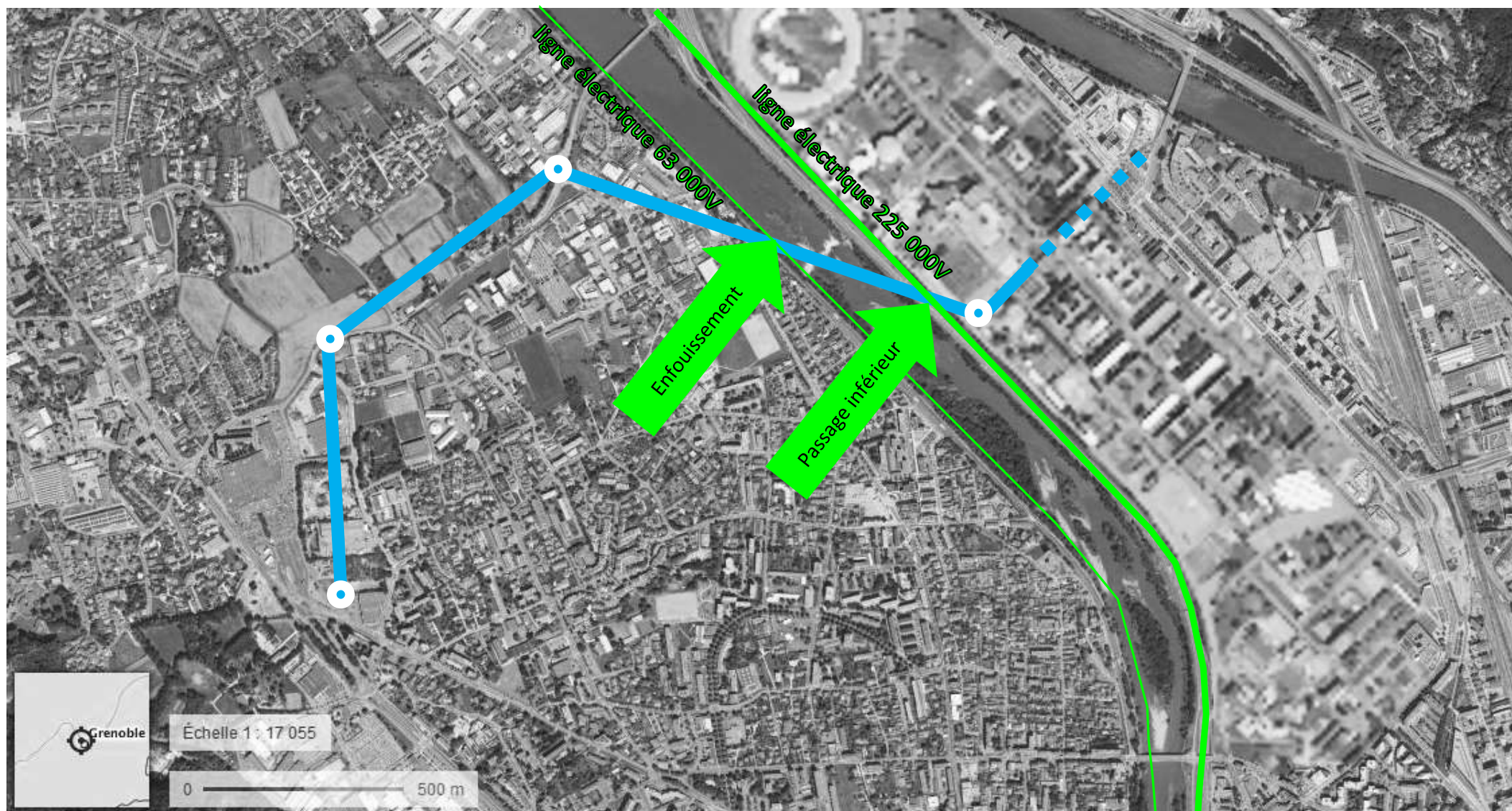
# Position du pylône n°12

- Importance du sujet ligne électrique 225 000V



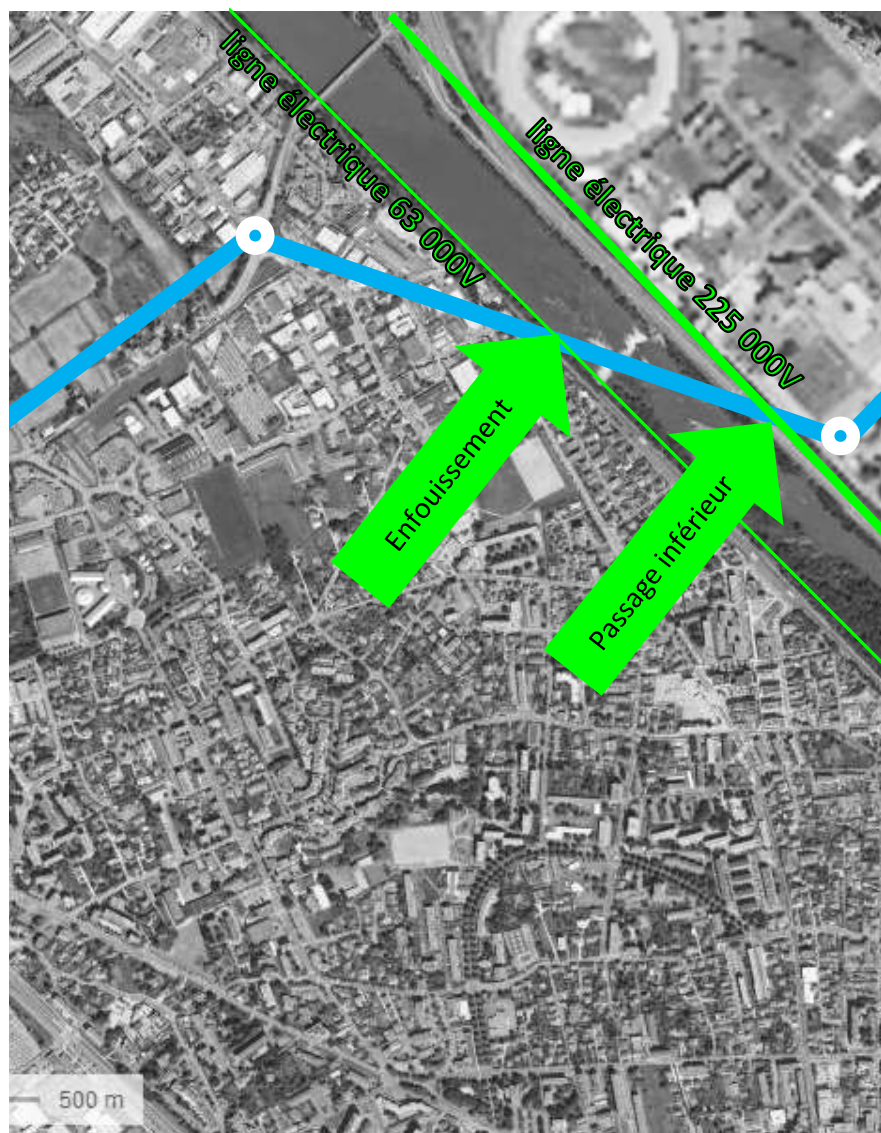
# Position du pylône n°12

- Importance du sujet ligne électrique 225 000V



# Position du pylône n°12

- Importance du sujet ligne électrique 225 000V

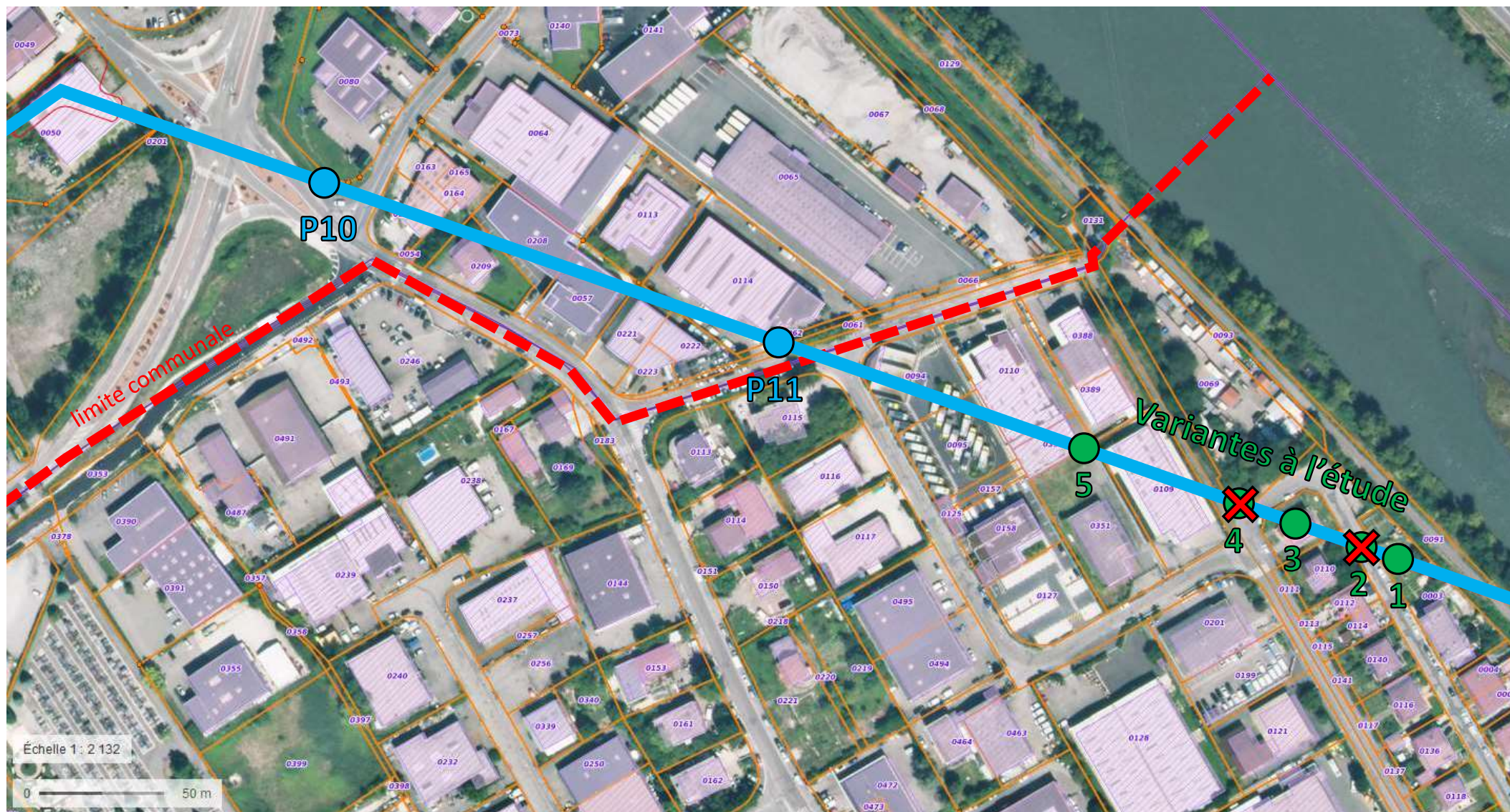


# Position du pylône n°12

- **Critères pris en compte dans l'analyse :**
  - Faisabilité géotechnique → Investigations réalisées cette semaine
  - Présence de réseaux sous-terrain réseaux
  - Effets sur la voirie
  - Situation foncière
  - Effets sur le paysage
  - Impact sur l'exploitabilité de la ligne (confort des usagers, maintenabilité, sécurité...)
  - Faisabilité au regard du long survol du Drac
  - Faisabilité au regard du franchissement inférieur de la ligne électrique 225 000V en rive droite du Drac
  - Impact financier
  
- **Certaines positions sont d'ores et déjà considérées comme non faisables**
  - C'est le cas des positions 2 et 4

# Position du pylône n°12

- Position du pylône n°12 encore à l'étude



Grenoble Alpes-Métropole  
3, rue Malakoff  
38000 GRENOBLE

METRO	REPONSE	DÉLAI
	<i>ok</i>	<i>12/03</i>
30.03.22 02137		
ORIGINAL	COPIES	
<i>SPOT</i>	<i>CAS 0/6</i>	

Association Syndicale Les Charmettes  
1, rue du Saint Eynard  
38600 FONTAINE

Fontaine, le 21 mars 2022

Objet : Demande d'informations/réunion sur le tracé du câble partie Nord-Est de Fontaine  
(Lotissement les Charmettes)

Monsieur, Madame,

Au titre de l'Association Syndicale des Charmettes située sur Fontaine, proche du Drac, nous nous permettons de vous adresser ce courrier quant au tracé du Métro-Câble impactant directement notre lotissement par le passage du câble au-dessus du lotissement ainsi que l'implantation d'un pylône au Nord selon 2 des 3 propositions de tracés prévus. La première sur une parcelle non construite, l'autre à l'entrée Nord du lotissement avec une maison qui devrait être démolie.

Nous vous demandons une réunion d'information et d'échanges entre l'Association et vos services sur les principes du tracé, afin de nous faire faire part des différentes contraintes récentes (PPRI, études de sols, etc) et réponses technico-financières de RTE Enédis (rehaussement pylône HT et enfouissement) qui déterminent le choix des tracés.... Nous sommes directement concernés par le passage du câble et à ce jour aucune démarche de votre côté n'a été entreprise afin d'en informer à minima le conseil syndical. Certaines personnes ne savent même pas qu'un câble pourrait passer au-dessus du lotissement.

Suite à la réunion en visio conférence du 14 janvier dernier, faite à la demande de Mir SCHOENE auquel était associé notre vice-Président, il s'avère que les tracés en l'état impactent trop notre lotissement.

Nous souhaiterions qu'un tracé alternatif soit étudié.  
Celui-ci consisterait à déplacer le pylône prévu dans le lotissement plus vers le Nord derrière le camp des "gens du voyage" en direction de Sassenage. Nous sommes conscients que cela entraînera des surcoûts liés à l'allongement du tracé, et notamment la hauteur et taille du pylône.

Ce tracé est concevable avec le fait que les lignes moyennes tensions soient enterrées. Le surcoût serait compensé par des économies conséquentes, celles de l'achat du terrain via l'EPFL ainsi que des frais de démolition.

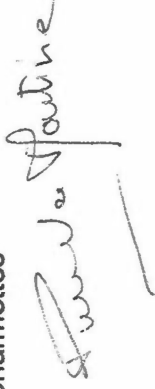
Nous vous remercions de prendre en compte cette requête, et nous attendons une réponse à ces propositions et à notre demande de rencontre prochaine avec les résidents du lotissement, afin d'avoir plus de précisions.

Veillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Cordialement,

Martine PICARETTA

Présidente de l'Association Syndicale des  
Charmettes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Martine Picaretta', written in a cursive style.

**Madame Martine PICCARRETA**  
**Présidente**

Association Syndicale les Charmettes  
1 rue du Saint-Eynard  
38600 FONTAINE

000248

Grenoble, **02 MAI 2022**

Suivi par : Damien FAVIER – 04 57 04 06 52 - [damien.favier@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:damien.favier@grenoblealpesmetropole.fr)  
Pôle SMMAG

Service Projets Observation et Prospective

Nos références : POP/ n° SMMAG\_LT22\_180\_D

Vos références : Votre courrier du 21/03/2022 – Numéro d'enregistrement du courrier entrant : 22-00162

### Objet : Projet de transport par câble

Madame la Présidente,



Comme vous le rappelez dans votre courrier, ainsi que dans la motion de votre association du 13 avril 2022, nous avons organisé en janvier 2022 une première réunion d'échanges sur les éléments du projet de transport par câble concernant votre lotissement, suite à une sollicitation de Monsieur SCHOENE. Cette réunion s'est tenue postérieurement à la concertation que nous avons menée en octobre et novembre 2021, lors de laquelle j'ai pu prendre connaissance de votre vœu. Au moment de la concertation comme en janvier lors de la réunion avec Monsieur SCHOENE et votre vice-président, les services du SMMAG ont indiqué que les études devaient encore se poursuivre pour pouvoir vous présenter des éléments très précis et détaillés. Les études sont désormais suffisamment avancées pour que nous puissions vous proposer un nouveau temps d'échanges.

Je vous informe donc par la présente que conformément à nos engagements, et en réponse à vos sollicitations, les services du SMMAG vont prochainement se rapprocher de votre association pour vous proposer l'organisation d'une réunion d'information et d'échanges. Cette rencontre permettra d'aborder les sujets que vous avez soulevés dans votre courrier et dans la motion que vous m'avez transmis. Dans l'attente, vous trouverez de premières informations ci-après.

#### Concernant la position du tracé et du pylône :

Votre quartier et plus spécifiquement le nord de la rue du Saint-Eynard sont concernés par le tracé du transport par câble. En 2021, à l'occasion de la présentation des premiers résultats des études techniques d'avant-projet permettant d'affiner la position des stations et des pylônes conformément au tracé global validé suite à la concertation préalable de 2015, les élus de la commune de Fontaine ont demandé au SMMAG d'analyser des solutions alternatives permettant d'éloigner le tracé de votre lotissement. Cette analyse a été faite en lien avec l'étude de positionnement du pylône. Le décalage du tracé vers le Nord auquel vous faites référence est l'une des alternatives étudiées.

De premiers éléments d'analyse ont été présentés à Monsieur SCHOENE et à votre vice-Président en janvier dernier. L'analyse étant désormais consolidée, elle pourra vous être présentée dans le détail. La réunion d'information sera donc l'occasion d'échanger sur les résultats de cette étude et de vous détailler les raisons qui ont menées le SMMAG à considérer que l'unique solution faisable reposait sur la présence d'un pylône au Nord de votre lotissement.



Concernant la préemption effectuée :

Vous évoquez la démolition d'une maison au Nord du lotissement. Le SMMAG a saisi l'opportunité d'une cession de la maison située au 37 rue du Saint-Eynard, car quelle que soit la position du tracé et du pylône, cette maison, la plus au Nord du lotissement, aurait été proche du futur transport par câble. Nous avons donc décidé de nous en rendre propriétaire. Mais à ce jour, la démolition de la maison n'est pas décidée.

Concernant les interventions sur les lignes RTE :

Vous faites allusion à l'enfouissement et à la réhausse de lignes de transport d'électricité. Les services du SMMAG à vous détailleront ces éléments lors de la réunion. Toutefois, je peux d'ores et déjà vous confirmer que la réhausse de la ligne RTE située en rive droite du Drac, sur la commune de Grenoble, ainsi que l'enfouissement de la ligne RTE située sur la digue en rive gauche du Drac, sont indispensables quel que soit l'emplacement précis des ouvrages du transport par câble à Fontaine.

En conclusion, les services du SMMAG ayant désormais les résultats des études nécessaires, ils seront en mesure de vous présenter nos analyses et de répondre aux questions des habitants de votre lotissement sur les sujets évoqués dans vos courriers ainsi que dans votre vœu, dont la desserte en transport en commun.

Les services du SMMAG, en concertation avec la ville de Fontaine qui suit attentivement ce dossier, prendront contact avec vous pour l'organisation d'un temps d'échanges et d'information, et restent à votre entière disposition en tant que de besoin, pour toute question ou observation.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations les meilleures.

*Bien cordialement,*

Le Président,



Sylvain LAVAL

Grenoble Alpes-Métropole - SMMAG  
3, rue Malakoff  
38000 GRENOBLE

SMMAG	REPONSE	DELAI
31.03.22	#0162	
ORIGINAL	COPIES	
SLOP	CASSENAGE	265

D. FAIVIER

→ D. Faivier.

Association Syndicale Les Charmettes  
1, rue du Saint Eynard  
38600 FONTAINE

Fontaine, le 21 mars 2022

Objet : Demande d'informations/réunion sur le tracé du câble partie Nord-Est de Fontaine  
(Lotissement les Charmettes)

Monsieur, Madame,

Au titre de l'Association Syndicale des Charmettes située sur Fontaine, proche du Drac, nous nous permettons de vous adresser ce courrier quant au tracé du Métro-Câble impactant directement notre lotissement par le passage du câble au-dessus du lotissement ainsi que l'implantation d'un pylône au Nord selon 2 des 3 propositions de tracés prévus. La première sur une parcelle non construite, l'autre à l'entrée Nord du lotissement avec une maison qui devrait être démolie.

Nous vous demandons une réunion d'information et d'échanges entre l'Association et vos services sur les principes du tracé, afin de nous faire faire part des différentes contraintes récentes (PPRI, études de sols, etc) et réponses technico-financières de RTE Enédis (rehaussement pylône HT et enfouissement) qui déterminent le choix des tracés... Nous sommes directement concernés par le passage du câble et à ce jour aucune démarche de votre côté n'a été entreprise afin d'en informer à minima le conseil syndical. Certaines personnes ne savent même pas qu'un câble pourrait passer au-dessus du lotissement.

Suite à la réunion en visio conférence du 14 janvier dernier, faite à la demande de Mr SCHOENE auquel était associé notre vice-Président, il s'avère que les tracés en l'état impactent trop notre lotissement.

Nous souhaiterions qu'un tracé alternatif soit étudié. Celui-ci consisterait à déplacer le pylône prévu dans le lotissement plus vers le Nord derrière le camp des "gens du voyage" en direction de Sassenage. Nous sommes conscients que cela entraînera des surcoûts liés à l'allongement du tracé, et notamment la hauteur et taille du pylône.

Ce tracé est concevable avec le fait que les lignes moyennes tensions soient enterrées. Le surcoût serait compensé par des économies conséquentes, celles de l'achat du terrain via l'EPFL ainsi que des frais de démolition.

Nous vous remercions de prendre en compte cette requête, et nous attendons une réponse à ces propositions et à notre demande de rencontre prochaine avec les résidents du lotissement, afin d'avoir plus de précisions.

Veuillez agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Cordialement,

Martine PICARETTA

Présidente de l'Association Syndicale des  
Charmettes



**ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE  
LOTISSEMENT DES CHARMETTES**

**38600 - FONTAINE**

Fontaine, le 19 avril 2022

S M M A G

**OBJET : OPPOSITION TRACE  
METRO CABLE**

**Madame, Monsieur,**

**Suite à l'Assemblée Générale du 13 Avril 2022, je vous prie de bien vouloir trouver, sous ce pli, la motion adoptée à l'unanimité, concernant l'opposition au tracé du Projet METRO - CABLE du Lotissement « LES CHARMETTES »**

**Je vous en souhaite bonne réception, en attendant une réponse à cette demande.**

**Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.**

La Présidente,

Madame PICCARRETA Martine



Pièce jointe : 1 COPIE

Courrier à adresser à Mme la Présidente : ASSOCIATION SYNDICALE DU LOTISSEMENT DES CHARMETTES  
Chez Mme PICCARRETA Martine - 1 rue du Saint Eynard - 38600 FONTAINE  
Tel : \*\*\*\*\* - Mail :bettyboop1951@hotmail.fr \*\*\*\*\*

## Motion adoptée à l'unanimité à l'AG du 13/4/22

### Opposition au tracé du projet METRO câble et à la baisse de la qualité des transports

*Destinataires : président METRO, SMMAG, maire Fontaine, M. Thoviste, conseiller communautaire, présidents des groupes au conseil municipal de Fontaine*

L'Association syndicale du lotissement des Charmettes, réunie en AG le 13 avril 2022 s'adresse une nouvelle fois au SMMAG et aux élus en charge du projet « transport par câble »

Notre vœu de l'AG de juillet 2021 (adopté à l'unanimité), n'a jamais eu de réponse écrite ni orale du SMMAG ou des élus de l'exécutif de Fontaine ce qui nous laisse très sceptiques sur la volonté de concertation avec les populations concernées par le projet câble et encore plus de prendre en compte les avis collectés.

Nous souhaitons le maintien de transports en commun, Chrono 6, proches des résidents de notre quartier, avec une périodicité courte du service et des horaires permettant d'accéder aux lignes de Tram sur la totalité des horaires des différentes lignes (matin et nuit).

Nous renouvelons notre demande « que les résidents et notamment les personnes âgées du Lotissement (110 foyers) ne soient pas condamnés à devoir prendre le bus à la Station « Charmettes » du quartier Bastille ou à « Robespierre ».

Lors d'une réunion organisée par le SMMAG le 14 janvier dernier nous avons pris connaissance de plusieurs options d'emplacements du pylône 12 en proximité du Drac, pour le franchissement du Drac. Trois emplacements étaient à l'étude (ref 1, 3, 5),

L'AG soutient la demande formulée par le bureau de notre association syndicale d'étudier un emplacement supplémentaire pour l'implantation de ce pylône (vers le nord du lotissement).

**Nous demandons une transparence des coûts et des contraintes des différentes options d'emplacements du pylône.**

Dans le contexte de crise grave que va traverser la ville de Fontaine avec les réglementations de construction liées aux risques d'inondation il faut préserver la maison qui a été rachetée par l'EPFL à la famille Pesenti et acter un autre emplacement du pylône :

- cela conserverait un beau logement pour une famille.
- cela épargnerait environ 300 000€ sur le projet de téléphérique
- cela épargnerait les indemnités aux propriétaires de maisons très impactés par le survol des maisons.

Ces deux économies de dépenses permettraient peut être de compenser le surcoût généré par la rehausse du pylône 12

**Nous demandons une rencontre urgente avec le SMMAG et les élus de Fontaine, avant publication du dossier d'enquête publique, sur l'implantation du pylône et les tracés des transports en commun.**

VCEU

## Relatif au projet de modification de l'itinéraire du Bus C6 au niveau de l'Argentière à Fontaine

L'Association syndicale du lotissement des Charmettes, réunie en AG le 1<sup>er</sup> juillet 2021, s'est inquiétée du projet de modification du trajet de la ligne de bus C6, présenté le 17 juin dernier, lors de la réunion en visioconférence de la « concertation sur le réaménagement du Pôle d'Exchange Multimodal de Fontaine-La Poya ».

A l'unanimité, ses membres manifestent leur désaccord sur un tel choix qui pénaliserait notre quartier, en exprimant les points de vue suivants :

Si l'abandon de la déserte du bus C6 vers la Presqu'île peut présenter une certaine pertinence au cas où le « Métro-câble » y supplée, il est souhaitable de maintenir les arrêts du bus C6 sur la zone de l'Argentière : « St Eynard », « La Sure » et « Chamechaude » pour les usagers, étudiants, travailleurs ou clients des activités économiques et pour accéder à la future station de l'Argentière du « Métro-câble ». De plus, il semble pertinent de prolonger le parcours vers Sassenage (l'Ovalie, parking relais à l'entrée de Sassenage, ... ?)

La faible fréquentation seulement à certaines heures et en bout de ligne depuis la « Presqu'île » justifie-t-elle de sacrifier la zone Nord du quartier Robespierre-Argentière ?

Pourquoi faire un doublon sur les rues des Buissonnées et Bertoin avec le bus P 19 ?

De plus, les résidents et notamment les personnes âgées du Lotissement (110 foyers) seraient condamnés à devoir prendre le bus à la Station « Charmettes » du quartier Bastille ou à « Robespierre »

Le C6 pourrait rejoindre ou venir de la Poya par la future traversée structurante La Poya-pont des Martyrs ou via l'Ovalie.

Par ailleurs, l'Association syndicale du Lotissement des Charmettes souhaite connaître la dernière version du tracé du projet « Métro-câble » qui devrait passer à l'extrémité Nord du lotissement.

Nous interpellons donc le SMAG, la Métro et la Mairie de Fontaine pour approfondir cette question et réexaminer cet itinéraire.

Dans l'attente de votre réponse, nous sommes à votre disposition pour toutes discussions et pour travailler sur ce sujet.

Bien cordialement

La Présidente,

Martine PICCARRETA

*1, rue du Saint Eynard  
38600 - Fontaine*

## **PERRET AURELIE**

**De:** Laurent Thoviste <laurent.thoviste@ville-fontaine.fr>  
**Envoyé:** mardi 26 avril 2022 12:22  
**À:** PERRET AURELIE  
**Cc:** BLAIS JULIE; FAVIER DAMIEN; Clet  
**Objet:** Re: [SMMAG] Transport par câble - Lotissement des charmettes  
**Pièces jointes:** laurent\_thoviste.vcf

Avertissement: Ce courriel est émis de l'extérieur. N'ouvrez les fichiers ou les liens Internet que si vous êtes sûr de leur contenu.

ok pour nous

Dans le dernier paragraphe peux t'on rajouter la partie en rouge ?

Les services du SMMAG, en concertation avec la ville de Fontaine qui suit attentivement ce dossier, prendront contact avec vous....

Laurent THOVISTE

Adjoint au maire de Fontaine-Urbanisme-Cadre de vie-Renouvellement urbain durable-  
Politique de la ville

Conseiller communautaire de Grenoble Alpes Métropole- Président du groupe Métropole  
des Territoires de Progrès Solidaires (MTPS)

06 70 20 18 10

Le 25/04/2022 à 12:00, Laurent Thoviste a écrit :

bien reçu, je reboucle avec mes collègues et reviens vers vous.

Laurent THOVISTE

Adjoint au maire de Fontaine-Urbanisme-Cadre de vie-Renouvellement urbain  
durable-Politique de la ville

Conseiller communautaire de Grenoble Alpes Métropole- Président du groupe  
Métropole des Territoires de Progrès Solidaires (MTPS)

06 70 20 18 10

Le 25/04/2022 à 11:48, PERRET AURELIE a écrit :

Bonjour,

Durant la concertation de 2021 autour du projet de transport par câble du SMMAG, les riverains du lotissement des Charmettes, et notamment Mr. SCHOENE, nous ont sollicités afin d'échanger sur l'impact du projet sur le lotissement. Une réunion a ainsi été organisée le 14/01/22, à laquelle vous avez participé. Lors de cette réunion, il a été convenu de revenir vers les riverains une fois la concertation terminée et la décision au sujet du pylône P12 prise par le COPIL. Dans ce cadre, les riverains du lotissement des Charmettes, représentés par la présidente de l'Association Syndicale des Charmettes Martine PICARETTA, nous ont recontacté par courrier courant mars 2022 (voir PDF ci-joint) afin de poursuivre les échanges sur ces sujets et d'obtenir de plus amples informations.

Nous prévoyons un courrier de réponse que vous trouverez ci-joint (document word). Nous vous le soumettons pour avis.

Dans l'attente de votre retour, je vous souhaite une agréable journée.

Cordialement,

**Aurélie Perret**

Chargé d'assistance à la conduite du projet transport par câble

Service Projets, Observation et Prospective de la mobilité

Syndicat Mixte des Mobilités de l'Aire Grenobloise

[aurelie.perret@grenoblealpesmetropole.fr](mailto:aurelie.perret@grenoblealpesmetropole.fr) – 0456383198

-----

SMMAG

3, rue Malakoff - CS 50053 – 38031 Grenoble cedex

Tél. : 04 76 59 59 59

<https://smmag.fr/>



# mobilités NORD-OUEST

Liaison par câble entre Fontaine et St-Martin-le-Vinoux

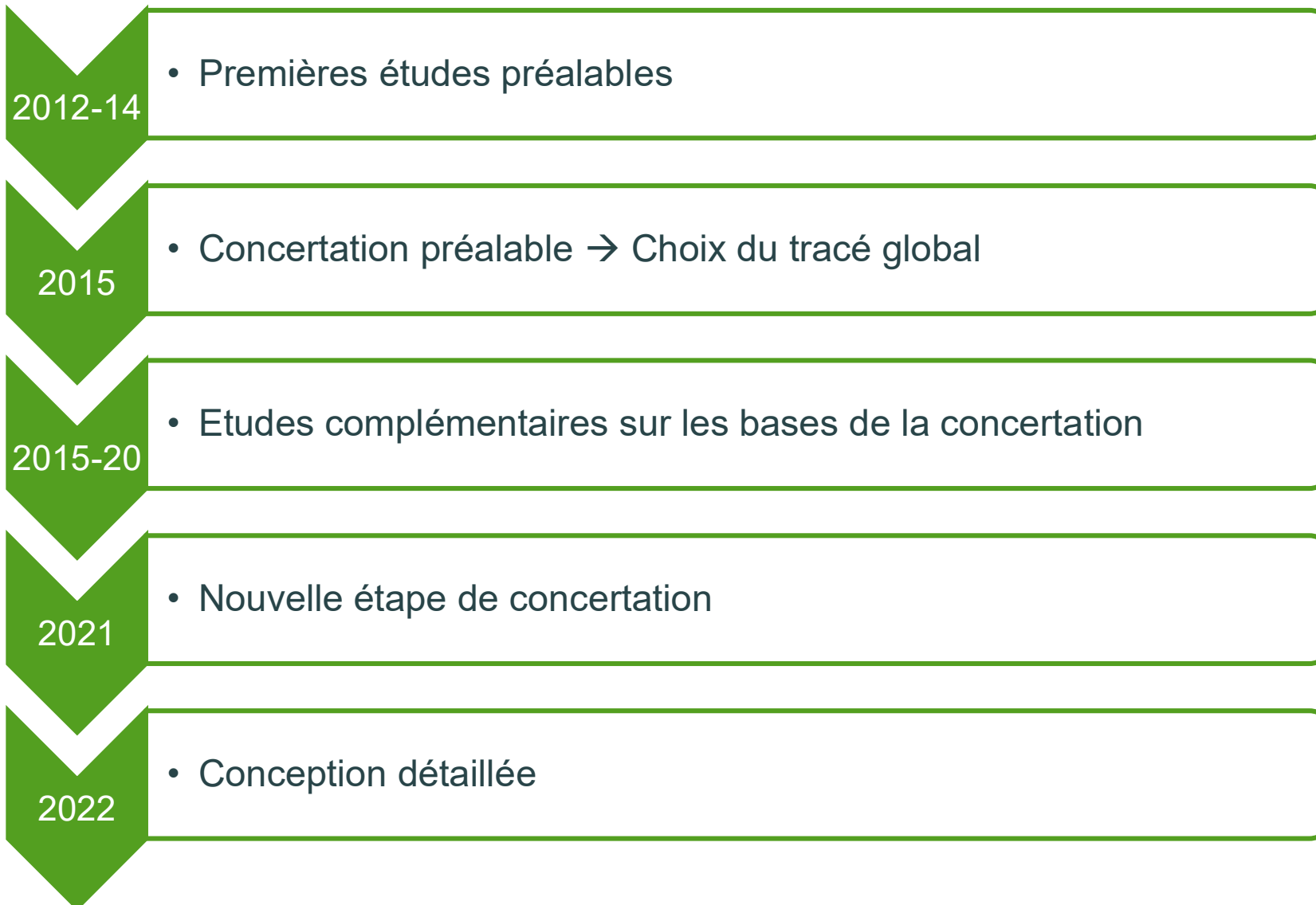
Rencontre avec l'Association syndicale  
du lotissement des Charmettes

29 juin 2022



SMMAG

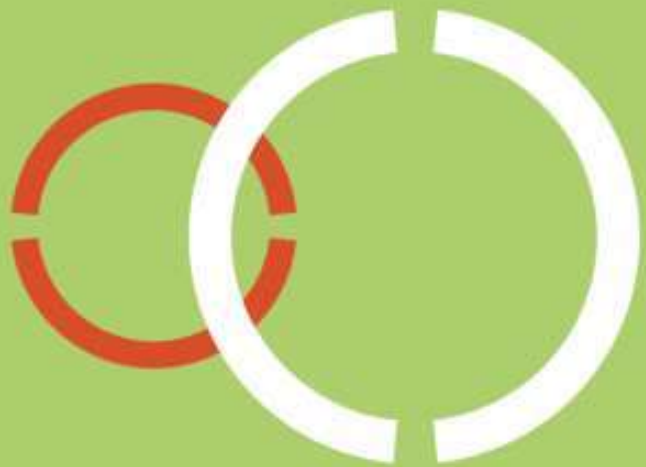
# Où en est le projet



# Ordre du jour



- Le projet sur le secteur des Charmettes
- Echanges sur les thèmes soulevés
- Retours sur la concertation de 2021



# Rappel du projet

# Un contexte spécifique

## Une géographie contraintes

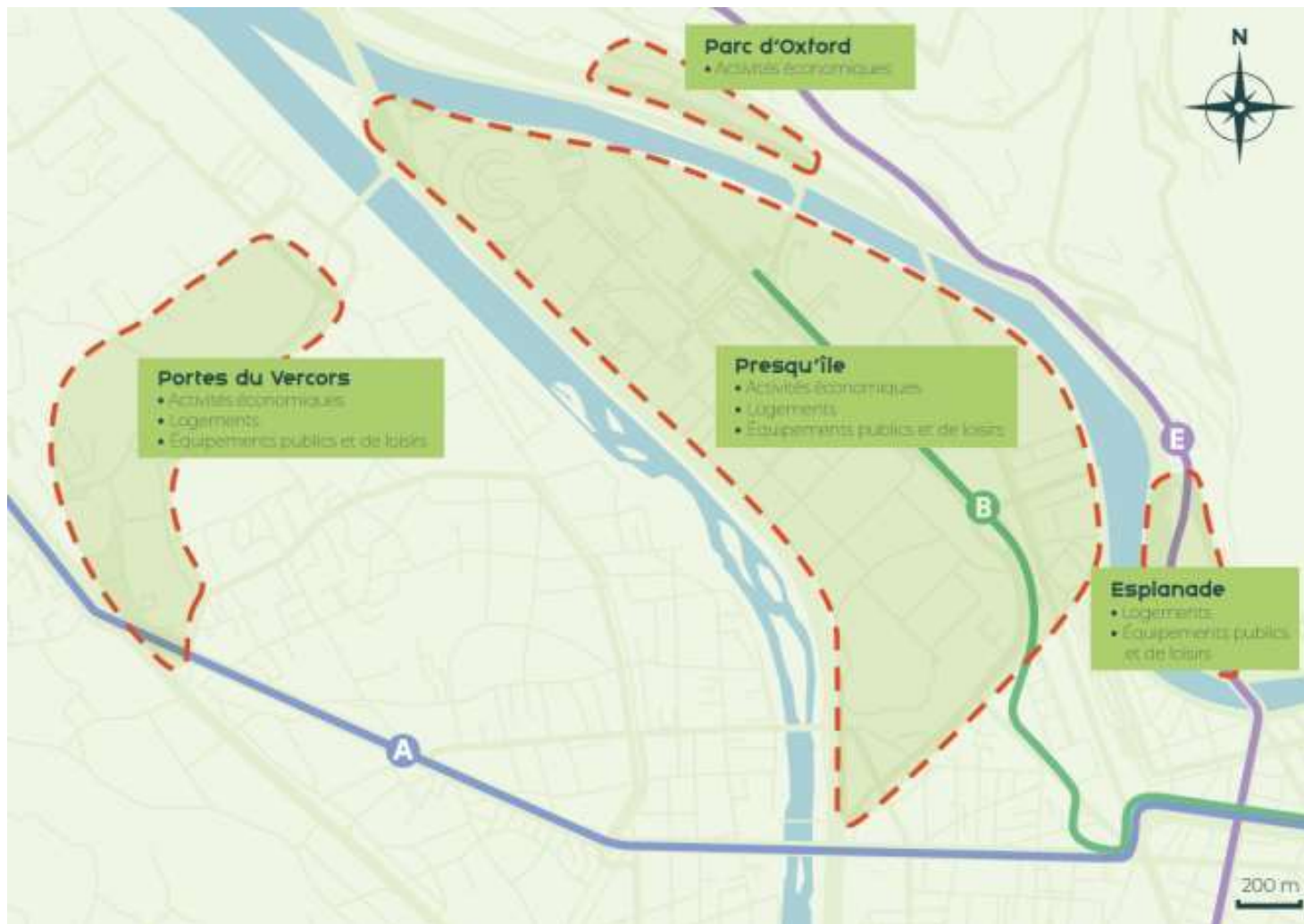
→ Obstacles naturels et humains importants : rivières, autoroutes, voie ferrée, ligne électriques...



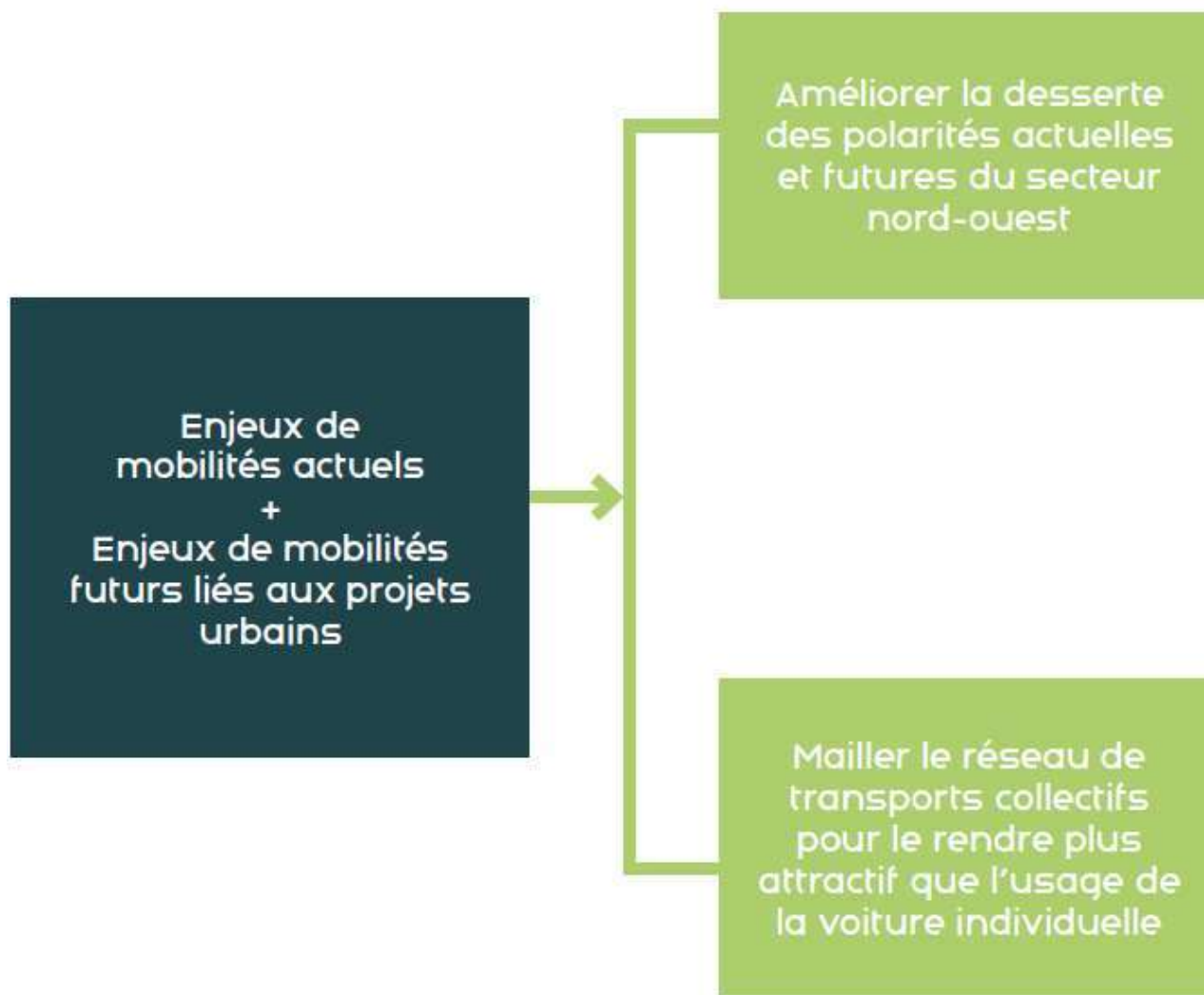
# Un contexte spécifique

Un secteur de l'agglomération en dynamique

→ Grands projets urbains cours: Presqu'île ZAC, Portes du Vercors, Parc d'Oxford, Esplanade



## Les objectifs du projet



A proximité du secteur des Charmettes, il s'agit principalement des pôles constitués par La Poya, les Portes du Vercors dans son ensemble et la Presqu'île.

A proximité du secteur des Charmettes, il s'agit des lignes de tramway A et B, des lignes de bus structurantes et notamment la C6.

# Le tracé retenu

- 6 stations, dont 4 ouvertes au public, et 2 «techniques» évolutives
- Un parcours en 13,5 minutes
- Une cabine toutes les 73 secondes à la mise en service et toutes les 29 secondes à termes
- Cabines 12 places
- Débit de 600 personne par heure et par direction allant jusqu'à 1500 à terme
- Groupement Poma-Egis-Groupe 6 en charge de la conception, de la réalisation, et de la maintenance sur 6 ans
- Exploitation par l'exploitant du réseau du SMMAG



*Point sur le tracé dans la suite de la présentation*





# Focus sur le secteur des Charmettes